

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIVE À L'INSTAURATION D'UNE PRÉSUMPTION D'EXPLOITATION DES  
CONTENUS CULTURELS PAR LES FOURNISSEURS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE -  
(N° 2864)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 85

présenté par  
M. Midy

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---